



*Quoi de neuf  
à Uzein ?*

**Votre Mairie est ouverte :**

de 9h à 12h les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;

de 13h30 à 18h les mardi et jeudi

**Le maire reçoit sur rendez-vous :**

Tél. 05 59 33 19 84

courriel: [mairie.uzein@wanadoo.fr](mailto:mairie.uzein@wanadoo.fr)

Site internet : [uzein.fr](http://uzein.fr)

## JANVIER 2018

### **Séance du conseil municipal du 29 janvier 2018**

#### **1. Construction d'un pôle paramédical : plan de financement prévisionnel et demandes de subventions :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'un pôle paramédical.

Il ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi par le Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale et que la dépense a été évaluée à 245 125.00 € HT.

Il convient maintenant de solliciter le maximum de subventions possibles pour ce type de projet.

→ Proposition adoptée à l'unanimité.

DETR :	40 % :	98 050.00 €
FSIL (Contrat de ruralité) :	10 % :	24 512.50 €
Fonds de concours CAPBP :	30 % :	73 537.50 €
<u>Autofinancement :</u>	<u>20 % :</u>	<u>49 025.00 €</u>
<b>TOTAL:</b>		<b>245 125.00 €</b>

#### **2. Organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019 :**

Depuis la rentrée 2013, les élèves de l'école maternelle et élémentaire de la commune d'Uzein sont soumis aux nouveaux rythmes scolaires avec des heures d'enseignement organisées sur 9 demi-journées.

Le décret du 27 Juin 2017 permet au Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), sur proposition conjointe d'une commune et du Conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire, ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Ces dispositions d'aménagement des rythmes scolaires ont pour objectif de donner aux acteurs de terrain davantage de liberté dans l'organisation des rythmes scolaires afin de répondre aux singularités du contexte local dans le souci constant de l'intérêt des enfants.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil d'École s'est réuni en séance extraordinaire le 11 Janvier 2018 pour se prononcer sur l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019, et a voté à la majorité pour le retour à la semaine de 4 jours ( 8 voix pour 4 jours, 4 voix pour 4 jours et demi).

Après avoir débattu de la question lors du conseil municipal du 26 décembre 2017, M. le Maire invite donc les membres du Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles D.521-10, D.521-12 ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 Juin 2017 ; Vu les résultats des votes du Conseil d'École du 11 Janvier 2018 ;

DECIDE, pour la rentrée scolaire 2018-2019, de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 4 jours.

→ Proposition adoptée à la majorité (7 voix pour 4 jours, 1 voix pour 4 jours et demi, 4 abstentions) .

#### **3. Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget:**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors remboursement de la dette) soit 456 108.42 € x 25 % = 114 027.10 €.

En complément de la dépense votée lors de la séance du 26 Décembre 2017 (Cpte 2135, Huck # Occitania, Filet Salle Polyvalente, 17 021.36 €), M. le Maire propose à l'assemblée la dépense suivante :

Cpte 2135, opération 145 : Travaux de rénovation du presbytère, SARL Sarthou : fourniture et pose de menuiseries : 2 403.97 €.

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **4. Création d'un emploi non permanent : agent technique polyvalent:**

M. le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'agent technique à temps complet pour assurer des missions de renfort au sein du service technique. L'emploi serait créé pour la période du 1<sup>er</sup> Avril 2018 au 31 Décembre 2018. Cet emploi appartiendrait à la catégorie hiérarchique C, adjoint technique, doté du traitement afférent à l'indice brut 347 .

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de douze mois par période de dix-huit mois consécutifs.

En outre, la rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques par délibération du Conseil Municipal en date du 24 Février 2009. → Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **5. Construction d'un pôle paramédical : assistance technique et administrative:**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de passer à la réalisation du projet de construction d'un pôle paramédical en confiant à cet effet le soin au Service Technique Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale de réaliser une mission d'assistance technique et administrative dans les mêmes conditions que le ferait le service technique dont disposent en propre certaines collectivités. → Proposition adoptée à l'unanimité.

## **Informations Diverses**

**1 Repas des chasseurs :** A noter sur vos agendas, ce repas annuel et traditionnel qui aura lieu le samedi 14 avril à 12 h à la salle polyvalente.

**2 n<sup>ième</sup> RAPPEL :** « Depuis deux ans, sur le domaine public, le personnel technique n'utilise plus de produits phytosanitaires (entre autres les désherbants). Cela entraîne de nouvelles pratiques de gestion des espaces verts, des changements visibles dans certains espaces de la commune, des aménagements, qui se poursuivront en 2018. Pour les privés, l'interdiction d'utilisation et la vente des produits phytosanitaires sont fixées au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Certains ont déjà anticipé, d'autres non, mais ce qui est le plus rageant et, inadmissible, c'est que certains utilisent des désherbants sur l'espace public, pensant qu'ils ne pourront plus franchir l'entrée de leur demeure à cause des mauvaises herbes. Je rappelle que nous serons plus vigilants cette année et que je ne manquerai pas de rappeler à l'ordre les contrevenants et j'espère éviter d'user de mon pouvoir de police. » : Le maire.

**3 Recensement des équidés :** M. Thierry DOUAUD, contrôleur identification et traçabilité sanitaire de l'IFCE (Institut Français du Cheval et de l'Equitation), et habitant d'Uzein, a déjà recensé une bonne partie des propriétaires d'équidés qui se trouvent sur la commune. Si vous en possédez et que vous ne l'avez pas encore rencontré, merci de le contacter au numéro 06 98 45 38 61...

D'autres articles illustrés sur le site uzein.fr. Ce mois de janvier : « On est les Champions !!! » ; « L'Age d'or en bonne santé » ; « Les vœux de la municipalité » ; « Le Relais » ; « ALERTE ENLEVEMENT » ; « Le père Noël des gravassers » ; « Le calendrier des collectes 2018 ».

## Informations des associations

### 1 Lescar promotion Volley Ball : nouvelles brèves du club



**Féminines Séniors** : Ce début d'année ressemble fort au reste de la saison quant aux résultats. Encore 3 défaites, la dernière (1<sup>er</sup> match retour) laissant tout de même apparaître des signes encourageants, nos rouge et blanc nous ont montré les nettes progressions de ce groupe en alignant pour la 1<sup>ere</sup> fois de la saison 3 sets à 20, 21 et 22 points et qu'elles n'étaient vraiment pas loin d'un 1<sup>er</sup> résultat positif. Patientons cela devrait venir.

**Masculins Séniors 1** : 2 nouvelles victoires avec une belle rencontre face à Brive qui nous a posé quelques problèmes notamment à l'attaque ; la dernière pas très florissante face à une « petite équipe des Fleurs de Pau », mais ne dit 'on pas souvent que l'on se met souvent au diapason de l'adversaire

**Masculins Séniors 2** : Une belle fin de 1<sup>ere</sup> phase pour cette équipe avec une défaite certes à Carcen Ponson 3/1 après une rencontre disputée et enfin une belle victoire 3/0 face au stade Montois qui ne s'attendait pas à une telle partie. Place maintenant aux Playdowns où cette équipe va devoir serrer les coudes afin d'éviter la descente.

**Nos 3 équipes Loisirs** : rien de bien particulier pour ces équipes qui jouent pour ce faire plaisir.

**M17M** : « triste » W.E . pour cette équipe en déplacement à Tours (sous la pluie aller et retour) pour le 3<sup>ème</sup> tour de Coupe de France avec 2 défaites 2/0 face à des clubs de haut niveau : Tours et Poitiers

**M15M** : mois de janvier tristounet aussi pour ces jeunes avec la fin de l'aventure Coupe de France au 4<sup>ème</sup> tour avec le déplacement à Narbonne avec 2 défaites face au TOAC/TUC 2/0 et Narbonne 2/1 set décisif 13/15, quelques regrets.. place au championnat régional avec la aussi 2 défaites à Villeneuve sur Lot.

**M13M** : l'équipe 1 du LPVB a remporté le tournoi de fin de 1<sup>ère</sup> Phase du championnat départemental et prenant ainsi « leur revanche » sur les équipes de Fleurs de Pau ( gagné 2/1 en finale) et Luy de Béarn qui les avaient éliminés en Coupe de France, quand à l'équipe 2 elle termine à la 7<sup>ème</sup> place.

**M17F** : cette équipe nouvellement créée, issue de la collaboration avec le Lycée de Lescar, a disputé à Uzein ses 1<sup>ères</sup> rencontres soldées par 2 défaites mais le moral reste entier malgré la blessure de Clara (prompt rétablissement à elle)

**M15F** : En déplacement à Le Haillan en régional, cette équipe a pu « mesurer » la hauteur de la marche face à la meilleure équipe aquitaine en perdant 2/0 et 2 /1 face à la 2 du Haillan qui est aussi bien classée

**M11** : 2 paires de nos jeunes de l'école de volley participaient au tournoi organisé par le club où 14 équipes étaient présentes. Elles ont terminé 5<sup>èmes</sup> et 7<sup>èmes</sup> :bravo à eux pour les progrès réalisés ; la veille à Bournos malheureusement seuls 3 enfants étaient présents, ce qui ne les a pas empêchés de bien s'amuser quand même.

### Programme pour ce mois de Février :

Dimanche 11/02 à Uzein 15 h Prenat Fém LPVB/T ULLE M17F à Lons M13M à Lescar M15F à Pau

M13F à Hagetmau M15M à Bordeaux Prénat Masc à Bruges

Samedi 17/02 prénat garçon contree mesplède à lescar

samedi 3/03 à Uzein 18h LPVB Fem /Hagetmau 20h30 LPVB 1 Mas/AS ILLAC

LPVB2 M à St Médard en Jalles

### 2 ALSH Le Petit Prince :

Sur le site de la commune et du centre de Loisirs « Le Petit Prince », vous trouverez le programme détaillé et complet de ces vacances d'hiver (du lundi 12 au vendredi 23 février). Et le programme est alléchant ! : jeux zoolympiques d'hiver, sorties neige le mardi (snow art, construction d'igloo ...) cuisine, jeux en tout genre, constructions, course aux bonbons .... Vivement l'ouverture du centre de loisirs jusqu'aux 77 ans !!



### **3 Los GRAVASSERS :**

**GARBURADE 7<sup>ème</sup> EDITION :** De nouveau, un franc succès associatif pour cette 7<sup>ème</sup> édition de la Garburade, où, plus de 400 personnes sont venues déguster et comparer les 9 garbures. Merci au Centre de Loisirs Le Petit Prince d'UZEIN qui prépare toujours d'aussi bons desserts sans pouvoir prétendre au poireau d'or. L'équipe des Gravassers est toujours aussi fière d'organiser cette manifestation, elle qui se mobilise pour que cette soirée soit un grand moment de convivialité entre associations, villageois et extérieurs. Cette réussite n'existerait pas sans la participation des associations Uzinoises, avec une concurrence saine. C'est un vainqueur inédit, Le Conseil Municipal, qui d'une victoire écrasante, succède à l'APE. Merci à tous et à l'année prochaine.



Classement : 1. Conseil Municipal (23,3%), 2. RoulTaBox (14%), 3. L'Âge d'OR (12,3%), 4. Gravassers (10,7%), 5. APE (10,3%), 6. Foyer rural d'Uzein (10.3%), 7. Lou Comitât (7 %), 8. Employés Communaux (6.7%) 9. E.S AYGUELONGUE (6,0 %).

\* Ce classement est obtenu avec 1/3 des voix issues d'un membre de chaque association participante, 1/3 par des jurys tirés au sort et 1/3 par vote du public.

### **Journée Sportive/Cérébrale/Festive SAMEDI 16 JUIN 2018 : 3<sup>ème</sup> édition de la journée**

Sportive/Cérébrale/Festive, réservée, aux Uzinois, à ses bénévoles, à ses membres ou licenciés d'association, personnel communal.

- Chaque équipe est : - composée de 5 concurrents, dont obligatoirement 2 féminines ou 2 enfants entre 8 et 15 ans.
- présente sur le site toute la journée, doit fournir 1 ou 2 arbitres impartiaux durant un créneau horaire dans la journée (2 heures l'an passé), pendant que les 3 autres feront une pause, et s'acquittera d'une inscription modeste à définir.
- Sollicitée pour faire plusieurs sports « tranquilles » + un quizz. Possibilité de se restaurer sur place midi et soir.
- Obligée de venir avec sa bonne humeur, dans un but convivial et festif avant tout (possibilité de se déguiser).

***Réservé aux 16 premières équipes remplissant les conditions ci-dessus.***

NOM de l'équipe ou du responsable : .....

Téléphone du responsable : .....

<b>NOM Prénom (souligner les 2 arbitres)</b>	<b>Licenciés NON/OUI (si oui donner l'association)</b>	<b>Né le :</b>	<b>Si Tee-Shirt Taille ?</b>

Coupon à remettre dans la boîte aux lettres des Gravassers.

Renseignements auprès de L. VERDIER 06.88.43.03.52 ou P.CASTET : 07.85.19.63.33